

MINISTERE

DE LA SANTE,

En charge de la prévention

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

- 1° Catégorie : La Polynésie française
- 2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de la santé Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00
- 3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Ministre de santé en charge de la prévention et par délégation la Directrice de la santé.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- 1° Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des toitures des bâtiments A&F de l'hôpital des Raromataï, Archipel des Iles sous le Vent, commune d'Uturoa à Raiatea.
- 2° Catégorie : Marché de services
- 3° Type: Prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre
- 4º Lieux de réalisation ou de livraison des prestations : Hôpital d'Uturoa-Raiatea
- 5° Durée: Le marché prend effet à compter de sa notification au maître d'œuvre et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.
- 6° Variantes autorisées : Non
- 7° Marché réservé : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée: FCFP.

III- FORME DU MARCHE

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché de maitrise d'œuvre à tranches conditionnelles au sens de l'article LP 221-3 du Code Polynésien des marchés Publics (CPMP) et mono-attributaire.

• La tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre concerne la conception du projet de rénovation des toitures des bâtiments A et F : phases AVP (APS et APD) et PRO.

- La tranche conditionnelle 1 du marché de maitrise d'œuvre concerne la réalisation des travaux de la toiture du bâtiment A : phases ACT, VISA, DET et AOR.
- La tranche conditionnelle 2 du marché de maîtrise d'œuvre concerne la réalisation des travaux de la toiture du bâtiment F : phases ACT, VISA, DET et AOR.

IV-PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS

La mission de maîtrise d'œuvre est par nature une mission globale concourant à un projet unique dont les composantes techniques de conception ne peuvent être dissociées. Elle n'est donc pas allotie.

V- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adapté en application de l'article LP 321-1.

VI - CONDITIONS DE PARTICIPATION - PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation

VII - NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

VIII - CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Vendredi 28 avril 2023 à 12 heures.

X - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques): patrimoine@sante.gov.pf

XI - ADRESSES

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé: Direction de la santé - Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél.: (+689)40 46 61 00, patrimoine@sante.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis : Direction de la santé - Bureau du Budget, des finances et du Patrimoine (BBFP) - CELLULE PATRIMOINE Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete / Bureau du budget, des finances et du patrimoine.

XIII - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Publication le Vendredi 24 mars 2023

Publication sur les supports suivants :

Site de la Direction de la santé

∑ <u>JOPF</u>